EN PASSANT PAR L'ALSACE…

Une relance de la décentralisation, voilà qui devrait sortir, entre autres, du grand débat.

« On voit émerger une volonté de décentralisation. Oui, mais laquelle ? » s'était interrogé Macron, le 21 février, devant les présidents de conseils départementaux.

Depuis, il semblerait qu'il ait trouvé un début de réponse : un transfert de compétences concernant le réseau routier national et, avec ça, une fiscalité propre reposant sur la taxe carbone.

Une première expérimentation pourrait se faire en Alsace, avec le projet de loi sur « les compétences de la collectivité européenne d'Alsace », qui arrive en discussion le 3 avril au Sénat.

Ce texte transfère à la nouvelle collectivité le réseau routier national, avec possibilité de lever des impôts pour le financer, par exemple une taxe poids lourds régionalisée…

De l'art de refiler aux régions le mistigri de la taxe carbone.

CE QUE CELA SIGNIFIE :

1. Le principe de la *collectivité européenne d'Alsace*, énoncé par le traité d'Aix-la-Chapelle qui n'a pas encore été discuté au Parlement, est déjà inscrit dans un texte de loi adopté par l'Assemblée nationale. Rappelons qu'une consultation référendaire a rejeté le principe d'une collectivité territoriale d'Alsace le 7 avril 2013.
2. Cette future collectivité européenne d'Alsace va pouvoir installer des péages sur le réseau routier, comme il avait été envisagé de le faire en 2013 avant que le mouvement des Bonnets rouges ne fasse reculer le gouvernement.